



L'inscription scolaire à Lyon - Portail Mes démarches

CNicolas

1 L'inscription scolaire à Lyon



La scolarité est obligatoire à partir de six ans.

L'enfant est inscrit à l'école élémentaire à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de six ans.

Il existe toutefois une possibilité d'admission pour des enfants plus jeunes qui sont prêts à recevoir les enseignements de l'école élémentaire.

1.1 Quand inscrire son enfant ?

Si l'enfant ne change pas d'école dans sa commune de résidence, son inscription n'est pas à renouveler tous les ans. Celle-ci se fait pour la première année de scolarisation de l'enfant.

S'il était déjà inscrit en maternelle, l'inscription sera soit tacitement reconduite en cours préparatoire à l'école correspondante, soit renouvelée à la mairie de son arrondissement, suivant les modalités d'inscriptions scolaires.

L'inscription scolaire doit être demandée **au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire**. Les inscriptions se font parfois très tôt.

Dates d'inscription pour 2010 : du 22 mars au 4 juin inclus

HAUT

1.2 Comment inscrire son enfant ?

Les inscriptions scolaires se font en mairie d'arrondissement, ensuite auprès du directeur d'école.

La mairie d'arrondissement pourra indiquer de quelle école dépend l'adresse de résidence et informer sur les formalités à accomplir.

HAUT

1.3 Où inscrire son enfant ?

Les familles domiciliées à proximité de plusieurs écoles publiques, peuvent inscrire leurs enfants à l'une de ces écoles, qu'elle soit ou non sur le territoire de leur commune (à moins qu'elle ne compte déjà le nombre maximum d'élèves autorisé).

Toutefois, elles doivent se conformer à la délibération, s'il y a lieu, du conseil municipal ou d'un autre organe compétent, qui détermine le ressort de chaque école (secteur scolaire du lieu résidence).

HAUT

1.4 Annuaire des écoles

[Accéder à l'annuaire des écoles lyonnaises](#)

[HAUT](#)

1.5 Cas particuliers

1.5.1 Dérogation au périmètre scolaire

Si l'école mentionnée sur le certificat de pré-inscription délivré par la mairie ne correspond pas à l'école souhaitée par les parents, ces derniers peuvent faire une demande de dérogation au périmètre scolaire auprès du service scolaire de leur mairie.

[Télécharger le formulaire de demande de dérogation de périmètre scolaire](#)

1.5.2 En cas de domiciliation des parents à l'étranger

La domiciliation des parents à l'étranger ne peut être une cause de refus d'inscription d'un enfant soumis à obligation scolaire.

1.5.3 Chaque enfant est inscrit :

soit dans la commune où ses parents ont une résidence,
soit dans celle du domicile de la personne qui en a la garde,
soit dans celle où est situé un établissement destiné plus particulièrement aux enfants de français de l'étranger.

[HAUT](#)

1.6 Pièces à fournir

1.6.1 Lors de l'inscription, doivent être généralement présentés :

le certificat de pré-inscription délivré par la mairie,
le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant,
un justificatif de domicile,
le carnet de santé de l'enfant attestant des vaccinations obligatoires (DT-Polio contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite) pour son âge,
en cas de divorce, l'ordonnance du juge précisant la garde de l'enfant et l'autorité parentale, s'il y a lieu, la dérogation dont bénéficie l'enfant.

[HAUT](#)

1.7 Demande acte de naissance

[Demande d'un acte de naissance en ligne](#)

[HAUT](#)

1.8 Informations complémentaires

1.8.1 Une pré-inscription doit être effectuée à la mairie d'arrondissement du domicile :

si votre enfant entre pour la première fois en maternelle,
si votre enfant entre pour la première fois en élémentaire,
si vous venez d'emménager à une nouvelle adresse et que vous souhaitez inscrire votre enfant

1.8.2 dans l'école du périmètre les justificatifs à présenter sont :

le livret de famille

le carnet de santé ou de vaccination à jour

un justificatif de domicile

en cas de parents divorcés, le jugement de divorce précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant. Le service scolaire de la mairie d'arrondissement vous délivre un certificat de pré-inscription mentionnant l'école dont vous dépendez. Ce certificat est à remettre au directeur de l'école pour inscrire votre enfant sur les listes de classes.

Certaines mairies d'arrondissement organisent l'accueil des parents sur rendez-vous ou par roulement suivant le secteur où vous êtes domiciliés.

[HAUT](#)

1.9 Guide de la rentrée 2009/2010

[Télécharger le guide pratique de la rentrée 2009/2010 \(4 Mo\)](#)

[HAUT](#)

1.10 Réglementations, textes de références

Code de l'éducation articles L131-1, L131-4 et L131-5

[Consulter les articles concernés sur le site internet \[legifrance.gouv.fr\]\(http://legifrance.gouv.fr\)](#)

[HAUT](#)

1.11 Sources

Ville de Lyon - Service Public Local

2 EFFECTUEZ LA DEMARCHE

- Quand inscrire son enfant ?
- Comment inscrire son enfant ?
- Où inscrire son enfant ?
- Annuaire des écoles
- Cas particuliers
- Pièces à fournir
- Demande acte de naissance
- Informations complémentaires
- Guide de la rentrée 2009/2010
- Réglementations, textes de références
- Sources

3 Accomplir votre démarche

Mairie du 1er arrondissement

2 place Sathonay

69001 Lyon

Tél : 04 72 98 54 04

Fax : 04 72 98 54 10

Mairie du 2è arrondissement

2 rue d'Enghien

69287 Lyon cedex 02

69002 Lyon

Tél : 04 78 92 73 00

Fax : 04 78 92 73 06

Mairie du 3è arrondissement

215 rue Duguesclin

69423 Lyon cedex 03

69003 Lyon

Tél : 04 78 95 83 50

Fax : 04 78 95 83 49

Mairie du 4è arrondissement

133 Boulevard de la Croix Rousse

69317 Lyon cedex 04

69004 Lyon

Tél : 04 72 98 23 50

Fax : 04 72 98 23 57

Mairie du 5è ardt - Point du Jour

14 rue Docteur Edmond Locard

BP 5027 - 69246 Lyon cedex 05

69005 Lyon

Tél : 04 72 38 45 50

Fax : 04 72 38 45 51

Mairie du 5è Vieux-Lyon annexe

5 place du Petit Collège

69005 Lyon

Tél : 04 78 42 13 81

Fax : 04 78 37 61 79

Mairie du 6^e arrondissement

58 rue de Sèze

BP 6116 - 69466 Lyon cedex 06

69006 Lyon

Tél : 04 72 83 15 00

Fax : 04 72 83 15 35

Mairie du 7^e arrondissement

16 place Jean Macé

69361 Lyon cedex 07

69007 Lyon

Tél : 04 72 73 68 00

Fax : 04 72 73 68 01

Mairie du 8^e arrondissement

12 Avenue Jean Mermoz

69373 Lyon Cedex 08

69008 Lyon

Tél : 04 72 78 33 00

Fax : 04 72 78 33 09

Mairie du 9^e arrondissement

6 place du Marché

BP 9201-69264 Lyon Cedex 09

69009 Lyon

Tél : 04 72 19 81 81

Fax : 04 72 19 81 80

Mairie du 9^e - Plateau - annexe

5 Avenue du plateau

69009 Lyon

Tél : 04 78 66 80 70

Fax : 04 72 83 53 00

Mairie du 9^e - Saint-Rambert - annexe

5 place Henri Barbusse

69009 Lyon

Tél : 04 78 83 98 22

Fax : 04 78 83 53 00

Mairie de Lyon 69205 Lyon Cedex 01 - Lyon en direct 04 72 10 30 30

- [Plan du site](#)
 - [Mentions légales](#)
 - [Contact](#)
 - [Aide](#)
-

3.1 Menu accessibilité (haut de page)